



REGLEMENT INTERIEUR

1) OBJET

Le **règlement intérieur de l'Association** a pour objectif de définir les modalités d'exécution des statuts et de fixer tous points non prévus par ceux-ci. Il a pour but de donner à chaque hospitalier une ligne de conduite non pas drastique mais de tendance et de l'éclairer dans ses fonctions et ses attitudes. La modification de ce règlement intérieur est consécutive aux décisions du **Conseil d'Administration (CA)**.

2) L'HOSPITALITE DANS L'EGLISE

Comme il est précisé dans les statuts, **l'Hospitalité** est une **association attachée au service des malades** essentiellement lors du Pèlerinage annuel diocésain à Lourdes du Diocèse de Saint Dié. Son rôle est spirituel, organisationnel et opérationnel. L'Hospitalité rejoint ainsi les objectifs pastoraux de notre Evêque.

L'Hospitalier est au service des pèlerins malades qui se rendent en pèlerinage et avec le souci permanent d'accompagner ceux qui souffrent tout au long de l'année. L'Hospitalité placée sous le patronage de **Notre Dame de Lourdes** incite ses membres à servir les malades dans un esprit de Foi, de Charité et d'Humilité.

3) ORGANISATION

Les responsables agissent dans le cadre d'une fonction de responsabilité structurelle acceptée au sein du conseil et/ou dans le cadre d'une mission qui leur est confiée lors du pèlerinage à Lourdes.

- LES RESPONSABLES STRUCTURELS

L'Hospitalité se doit d'avoir une structure répartissant la maîtrise et la gestion de l'association avec plusieurs responsables, chacun assisté par un binôme.

<u>FONCTION</u>	<u>- MISSION</u>	<u>TACHES HORS PELE</u>
<u>PRESIDENT</u>	<u>COORDINATEUR GENERAL</u>	Coordinateur général HNDL St Dié avec la DDP • représentation instances, LOURDES, APHF, autres hospitalités etc... • validation ODJ CA- AG -compte rendu et site internet • coordinateur/animateur CA, AG, récollection préparation péle • réservations et négo transport, logements -construction tarifaire. • participe à la construction du programme et à l'organisation du Péle • directeur des publications
<u>ADJOINT Responsable de :</u>	<u>POLE MALADES/ MEDICAL</u>	Responsable et gestion du "malades/médical/matériel" de l'inscription jusqu'au retour ; de la répartition en car dans les chambres et la structure des hospitaliers accompagnants. • relation avec la pastorale de la santé et la fraternité des malades
<u>ADJOINT Responsable de :</u>	<u>JEUNES</u>	• Responsable de l'organisation, l'animation et accompagnement du POLE jeunes... et de la recherche des participants

ADJOINT Responsable de :	POLE COMMUNICATION	<ul style="list-style-type: none"> en charge de toute la communication sur une année. Intérieure : bulletin, News etc... recherches articles bulletin, photos
	Sous la responsabilité du Pt	<ul style="list-style-type: none"> Extérieure : dépliants, intervention messe travaille à la structure du site internet
ADJOINT Responsable de :	POLE HOSPITALIERS	<ul style="list-style-type: none"> EN CHARGE DES INSCRIPTIONS DE TOUS LES HOSPITALIERS H/F répartition du transport et du logement des hospitaliers(ères) recrutement en charge de la coordination des HOSPITALIERS en charge de la coordination des HOSPITALIERES.
	En charge de l'intendance	<ul style="list-style-type: none"> organisation intendance, gestion Rochefort
ADJOINT Responsable du :	MATERIEL	<ul style="list-style-type: none"> coordonne les besoins en matériel avec tous les responsables avant pendant et après le pélé
ADJOINT Responsable de :	ANIMATION	<ul style="list-style-type: none"> animation des zones, bol de riz et autres animations festives... inciter articles et photos lors des manifestations
	Et plus particulièrement spirituelle avec	<ul style="list-style-type: none"> en lien avec le prédicateur et les aumôniers préparation du pélé
	En charge de : musique	Coordination avec l'animation musicale
ADJOINT Responsable du :	SECRETARIAT INSTITUTIONNEL	Juridique, lien avec la préfecture.
	Juridique, réunions	<ul style="list-style-type: none"> secrétariat CA, AG, fait valider le CR au président suivi des statuts, gestion des élections, supplée le secrétaire Opérationnel En lien étroit avec le président
ADJOINT Responsable de :	SECRETARIAT OPERATIONNEL	Garant du fichier en lien avec le trésorier, informatisation.
	Tâches administratives	<ul style="list-style-type: none"> fait valider les convocations au président impressions et envoi des courriers, convocations, inscriptions, feuilles de route... réservation des salles pour tous les rassemblements en lien étroit avec le secrétaire institutionnel, le président et autres adjoints.
ADJOINT Responsable de :	LA COMPTABILITE	<ul style="list-style-type: none"> gestion de la comptabilité et la MEO de la tarification avec le Président
ADJOINT Responsable de :	TRESORIER	<ul style="list-style-type: none"> reçoit les dons suivi des finances et gestion des paiements sur aval du président travaille en étroite relation avec trésorier adjoint.

RÔLES DES RESPONSABLES A LOURDES

A ces responsables structurels s'ajoutent les personnes désignées dans le cadre de l'organisation du pèlerinage dont le rôle est de gérer les différentes équipes d'hospitaliers(es).

Ces Hospitaliers responsables ont une fonction bien définie dont ils doivent s'acquitter avec esprit d'initiative, dans le respect de chacun, humilité et écoute. Ils ne doivent pas empiéter sur la responsabilité des autres mais partager avec eux et remonter au plus vite les problèmes à la hiérarchie.

La confiance mutuelle, le partage du même idéal (le souci du bien-être et l'attention aux malades ou personnes en situation de handicap) doivent être le leitmotiv du comportement de chaque responsable. Il se doit de le partager avec les membres qu'il encadre.

Un responsable se doit d'être ferme, sans effet de voix et sans agitation, dans le calme et la sérénité, en acceptant les inévitables incompréhensions des uns et des autres.

Tous jugements ou réactions envers les autres doivent être réfléchis et empreints de prudence et de respect.

Important : les responsables de secteurs doivent collaborer étroitement avec le corps médical du dit secteur.

Un responsable cessant sa fonction une année ne quitte pas son rôle d'hospitalier. Sa vocation, sa mission auprès des malades continuent ainsi que sa fidélité aux pèlerinages.

Identifier dans l'équipe la ou les personnes susceptibles de lui succéder.

ROLE ET FONCTION DE TOUS LES HOSPITALIERS A LOURDES

Les Hospitaliers sont des pèlerins venant à Lourdes à leurs propres frais, pour se mettre bénévolement au service des personnes malades ou en situation de handicap.

Lors du pèlerinage, chacun a un rôle bien défini ; rôle distribué à la réunion technique préparatoire au pèlerinage et identifié sur la feuille de route qu'il reçoit avant le départ.

Ce rôle doit être strictement assuré du départ jusqu'à la descente du car de tous les malades au retour du pèlerinage.

Il est demandé à tous une sérieuse attention concernant tous les bagages, matériel et fauteuils en veillant à l'étiquetage. Ils ne doivent pas être égarés ou oubliés à l'Accueil, aux hôtels lors des arrêts, dans le car.

4) ENGAGEMENTS PRIS POUR L'HNDL :

- **Contrats** : président ou un vice-président
- **signatures bancaires** : président, trésorier, trésorier adjoint,
- **Presse** : président et responsables de la communication

5) L'ESPRIT DE L'HOSPITALITE

L'Hospitalité est d'abord une organisation historique, technique, fine, précise, matérielle mais elle doit surtout être marquée par un esprit de : spiritualité – charité – discipline. Elle s'adapte selon les évolutions des sanctuaires ou des contraintes nouvelles légales ou autres

La spiritualité

C'est dans une démarche de don de soi que nous quittons notre vie quotidienne pour cheminer vers Lourdes, vivre ensemble le pèlerinage et communier dans la même espérance d'un monde plus fraternel. Le choix de rejoindre l'Hospitalité témoigne de la volonté d'accompagner les personnes malades et en situation de handicap tout au long du pèlerinage du mieux que l'on peut dans le cadre des tâches demandées.

Les journées du pèlerinage sont rythmées par des offices et des célébrations. Nous nous devons d'accompagner les personnes malades ou en situation de handicap dans leur démarche spirituelle ou la respecter par notre présence.

La discipline

Dans notre association, une discipline douce est un mal nécessaire mais ne doit pas dégénérer en autoritarisme. L'Hospitalier doit simplement adopter quelques règles de conduite.

Les Hospitaliers(es) effectuent le plus souvent leur service en équipe. Ils doivent donc se conformer aux indications données par leur responsable.

La tolérance, le pardon et le partage doivent être les bases du comportement de l'Hospitalier(e) pour le bon fonctionnement du pèlerinage.

Les moments de détente amicaux et fraternels entre Hospitaliers sont nécessaires mais le service des malades reste prioritaire.

6) TENUE

Tenue. Pour respecter les personnes que nous accompagnons, Il va de soi qu'une tenue à minima soit de rigueur **surtout pour les cérémonies**. Elle doit tendre vers :

- **Hospitalières** : des vêtements ne dépassant pas la longueur de la blouse de cérémonie ; celle-ci prêtée par HNDL
- **Hospitaliers** : Pantalon ou panta-court (sous le genou) de couleur sombre et tee-shirt, POLO (prêtés par HNDL St Dié) ou chemise blanche.

Chaque hospitalier, doit visiblement porter son « tour de cou », son badge et son insigne. Si cette tenue vous paraît être une contrainte, sachez qu'elle a pour but :

- De créer une unité de groupe,
- D'identifier un groupe au milieu de la foule
- D'identifier l'appartenance à notre pèlerinage et notre Hospitalité aussi bien dans les Accueils que dans le Sanctuaire, là où des équipes de surveillance contrôlent tout visiteur étranger au service.
- **D'éviter** une dérive dans les vêtements fantaisistes qui ne sont pas acceptés dans ce lieu Marial.
- Et surtout d'offrir à nos malades une tenue digne de ce nom.

L'HNDL met à votre disposition des sacs à dos afin de regrouper toutes vos affaires et de disposer de vêtements chauds ou de pluie si besoin.

7) CONSECRATION

Un membre titulaire qui justifiera d'au moins quatre années révolues de service au cours de pèlerinages, consécutifs ou non, et qui s'engage :

- à continuer chaque année, sauf empêchement grave, le service auprès des personnes malades ou en situation de handicap à Lourdes et/ou sur son lieu de vie
- à vivre en Chrétien tout au long de l'année,

Pourra devenir membre consacré, à sa demande écrite et motivée, formulée auprès du Président ; cet engagement, préparé en équipe, sera vécu au cours d'une célébration.

8) L'APRES LOURDES ET LA VIE DANS LES ZONES

Les hospitaliers de Lourdes assistent leurs frères malades durant leur pèlerinage. Au retour : il serait bien que tout continue et que les membres de l'Hospitalité, unis dans une grande fraternité, restent, dans la mesure de leur possible au service des autres.

Ils apportent leur soutien affectif dans les diverses circonstances de la vie en partageant les joies ou les peines de chacune et de chacun, lors d'événements, tels que mariages, décès, naissances.....

Ils poursuivent leur engagement auprès des malades hospitalisés, en maison de retraite, à domicile, en leur rendant visite pour partager un moment chaleureux.

Chaque hospitalier se doit de proposer aux malades ou personnes en situation de handicap de son secteur de se rendre aux pèlerinages Diocésain. Il est important d'en informer la paroisse du malade.

9) INSCRIPTIONS

Toutes les inscriptions sont informatisées avec le logiciel Alkante via le site du diocèse – mouvements – hospitalité ND de Lourdes.

10) MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Les statuts précisent que : pour faire partie de l'Association, il faut être agréé par un des membres du bureau, voir du conseil d'administration qui représente ce dernier.

Cette validation ne peut donc avoir lieu qu'après une expérience conjointe des deux parties.

En conséquence, la première inscription et participation à un pèlerinage est considérée comme probatoire et l'agrément définitif du nouveau membre ne se fera qu'après la validation au CA suivant ce pèlerinage des membres identifiés comme « nouveaux » (décision CA du 07/12/2019).

Ce nouveau membre devra quand même s'acquitter de la cotisation annuelle pour participer au pèlerinage concerné.

11) AIDES

La difficulté financière rencontrée par certains malades et hospitaliers ne doit pas être un obstacle à leur participation au pèlerinage à Lourdes. Seul le président peut octroyer une aide dans un cadre budgétaire.

La demande écrite d'aide sera adressée au président par un courrier personnalisé

Pour couvrir et satisfaire ces demandes, l'association devra organiser des manifestations ou opérations à profits ainsi que des demandes de dons.

12) COTISATION ANNUELLE

L'Hospitalité Notre-Dame de Lourdes du Diocèse de St DIE est une association loi 1901. Ses membres doivent obligatoirement s'acquitter chaque année d'une cotisation donnant les droits suivants :

- Participation au pèlerinage annuel à Lourdes
- Droit de vote aux assemblées générales
- Abonnement au bulletin et lettres « L'HOSPITA -LIENS »
- Destinataires de toutes les convocations, inscription, etc...

Le montant de la cotisation est de 15 € pour un adulte, 25 € pour un couple marié et gratuite pour les mineurs et sera revue par le conseil.

Cette cotisation couvre une période allant du 01 janvier au 31 décembre de chaque année.

13) RGPD protection des données personnelle

Une gestion de la protection des données personnelles est mise en place et suivie au sein de notre association. Le pilotage en est identifié sur chaque document d'inscription

LIEN AVEC LA DDP

Nous sommes liés juridiquement et contractuellement à la Direction Diocésaine des Pèlerinages qui assure le rôle d'agence de voyage pour les pèlerinages et qui gère pour notre compte les redevances au sanctuaire, les livrets, la fourniture d'insignes, l'assurance des pèlerins et partiellement les frais du service.

Une lettre de mission est adressée annuellement au président de l'HNDL précisant les missions et rôles de chacun dans l'organisation du pèlerinage diocésain commun à Lourdes.

14) ASSURANCE ACCIDENTS

Toutes les personnes inscrites au pèlerinage sont couvertes par une assurance **souscrite par la DDP** auprès de la **Mutuelle St-Christophe** en responsabilité civile couvrant les dommages matériels ou corporels causés à autrui dans le cadre du pèlerinage.

Chaque personne participant au pèlerinage sera impérativement identifiée par une photo.

Durant les pèlerinages à Lourdes, tout pèlerin malade ou hospitalier qui, pour des raisons personnelles ou familiales, veut sortir de la ville de Lourdes, doit obligatoirement en avertir le président ou un vice-président **en reconnaissant la perte de sa couverture d'assuré auprès de la Mutuelle St-Christophe pour tout le temps de sa sortie.**

Les sorties individuelles des malades en ville hors programme sont interdites. Une sortie exceptionnelle peut être accordée par le président ou un vice-président avec un accord médical. Le responsable d'étage sera également prévenu. Un hospitalier joignable par portable accompagnera obligatoirement ce malade.

Ces assurances ne couvriront pas la responsabilité pénale de chacun pour ses actes.

Pour le personnel médical une assurance spécifique est contractée par l'hospitalité

17) COMMUNICATION

Toutes les initiatives personnelles en termes de communication auprès des médias doivent être soumises au Président ou au responsable de la communication de l'association avant publication ou exécution. Il ne s'agit pas de mesures inquisitoires ni coercitives mais de cohérence globale sur le sujet.

Il en est de même pour le site qui ne peut être alimenté que par les mêmes responsables.

Etre hospitalier, c'est ouvrir son cœur et cheminer ensemble.

Epinal, le 01 mars 2024

Le Président, Etienne Marchal

La Secrétaire, Francine Ferry